Page 01_Mise en page 1 16/12/2022 18:15 Page 1



## Saccage d'un train à Oued Smar

# SEIZE INDIVIDUS ARRÊTÉS

Page 5

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7468 - SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

INQUIÉTUDES DES DIPLÔMÉS DES ENS

## Belabed rassure

Page 2

## CORRUPTION AU PARLEMENT EUROPÉEN

# DES AVEUX ET DES PREUVES ACCABLENT LE MAROC

*L'affaire de corruption par le Maroc qui éclabousse le Parlement européen prend de l'ampleur. Dans les milieux politiques et médiatiques occidentaux, il s'agit d'un scandale qui risque d'avoir de lourdes répercussions politiques. En plus des preuves que détient le parquet de Bruxelles, un des inculpés est passé aux aveux, mettant en cause directement les services de renseignement du Makhzen.*

*Page 3*




SECTEUR INDUSTRIEL PUBLIC

## UN TAUX DE CROISSANCE SUPÉRIEUR À 8%

Page 4

TIZI OUZOU

## Débat autour de la musicothérapie

Page 16

SOMMET USA- AFRIQUE

## ENTRETIENS ENTRE AÏMENE BENABDERRAHMANE ET JOHN KERRY

Page 3

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

Page 02_Mise en page 1 16/12/2022 17:49 Page 1



## RELATION PARLEMENT-EXÉCUTIF

### Un projet de loi examiné à l'APN

**LA COMMISSION** des Affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a écouté ce jeudi un exposé sur les modifications introduites au projet de loi définissant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les deux chambres du Parlement et le Gouvernement. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la Chambre basse du Parlement. Présidée par Zahir Kheladi, la Commission a écouté la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar qui a présenté un exposé sur le projet de loi organique amendant et complétant la loi organique 12-16 définissant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les deux chambres du Parlement et le Gouvernement. L'audition s'est déroulée en présence du vice-président de l'APN, chargé de législation, Ouahid Al Sid Chikh. Rappelant l'importance de ce projet qui sera soumis pour examen, le président de la commission a précisé que les modifications prévues visaient à «organiser le fonctionnement du Parlement en termes de législation et de contrôle, missions effectuées par les membres du Parlement».

Selon M. Kheladi, ces modifications ont pour objectif de «garantir plus d'efficacité et d'équilibre en matière de relation fonctionnelle liant le Parlement à l'appareil exécutif».

Dans ce sillage, il a annoncé qu'une réunion a été consacrée aux présidents des groupes parlementaires pour qu'ils puissent émettre leurs opinions sur ce projet de loi.

De son côté, Mme Azouar a mis l'accent sur l'impératif d'»adapter les dispositions de cette loi organique aux nouvelles exigences et dispositions prévues par l'amendement constitutionnel figurant parmi les réformes du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune». Ce texte vise à «permettre aux commissions permanentes des deux chambres du parlement, en parfaite coordination avec le gouvernement, d'auditionner les membres du gouvernement concernant les sujets d'intérêt public, et exiger du gouvernement de présenter les documents et les informations nécessaires demandés par les membres du parlement dans l'exercice de leurs missions de contrôle, à l'exception de celles à caractère confidentiel ou stratégique». Il a également été suggéré d'»accorder aux membres du parlement la possibilité d'interroger le gouvernement sur les questions nationales et sur l'application des lois, une première dans l'histoire des constitutions algériennes», selon la même source. Quant au volet législatif, le texte suggère d»'insuffler un caractère juridique à cette procédure urgente à travers la création d'un nouveau service fixant les modalités d'étude de projets de loi et leur adoption conformément à cette procédure». Mme Azouar a, à ce propos, indiqué que le projet de cette loi organique «a initialement fixé un délai de 10 jours maximum pour l'adoption définitive des projets de loi à caractère spécifique ou prioritaire».

**S. O. B.**

## INQUIÉTUDES DES DIPLÔMÉS DES ENS

# BELABED RASSURE

*La dernière décision du président de la République de titulariser «immédiatement» près de 60 000 enseignants contractuels n'a pas été au goût de tout le monde. Les étudiants des Ecoles normales supérieures (ENS), en colère, ont exprimé leurs inquiétudes quant à leur recrutement direct en fin de cursus.*




Ces derniers, qui estiment être prioritaire quant au recrutement dans le secteur de l'éducation, ont observé des rassemblements au niveau des ENS pour exprimer leurs inquiétudes quant à une décision pareille, qui risque de réduire leurs chances de recrutement faute de postes pédagogiques. Se voulant rassurant, le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, a affirmé que les diplômés des Ecoles normales supérieures (ENS) étaient prioritaires dans les recrutements du secteur, soulignant que les postes qui leur sont destinés leur sont exclusivement réservés. Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales destinées à des membres du gouvernement, le ministre a précisé que l'opération de titularisation d'environ 60 000 enseignants contractuels, décidée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors du Conseil des ministres tenu dimanche dernier, «a été favorablement et largement accueillie dans le secteur de l'éducation». Il a tenu à rassuré les diplômés des ENS que «la titularisation des enseignants contractuels n'a pas pour objectif de toucher aux postes réservés aux diplômés des écoles normales» étant donné, a-t-il dit, que «ces postes sont vacants, alors que les postes réservés aux diplômés des Ecoles normales supérieures leur sont exclusivement réservés».

Il convient de rappeler qu'après la décision prise à l'issue du dernier Conseil des ministres, tenu le 11 décembre dernier et portant titularisation des enseignants contractuels, les étudiants des Ecoles normales supérieures ont observé des grèves et des rassemblements au niveau des onze ENS, et ce au niveau du territoire national. Il s'agit des ENS de Kouba et Bouzaréah (Alger), Constantine, Sétif, Béchar et Ouargla. Les protestataires demandent le règlement de la situation des diplômés qui travaillent par détachement, avant de procéder à la permanisation des contractuels. Ils demandent aussi «des garanties de recrutement direct» ainsi que «la priorité dans le recrutement».

Les étudiants s'appuient sur l'engagement du ministère de l'Education nationale à les recruter directement à la fin de leur formation, conformément à l'article 4 du contrat qui les lie au ministère de l'Enseignement supérieur et à celui de l'Education nationale, lequel leur donne la priorité dans le recrutement au niveau de leur lieu de résidence.

**Lynda Louifi**

## DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

# 245 chefs de daïras formés dans le cadre du programme P3A

**LANCÉ** en mai 2022 et financé par l'Union européenne, un programme de formation au profit des Chefs de Daïras a été clôturé avant-hier. 245 chefs de Daïras ont bénéficié de cette formation qui a porté, entre autres, sur la gestion locale et la démocratie participative.

Un séminaire de restitution qui marque la clôture officielle de l'Action Ponctuelle à la formation des chefs de Daïras de l'ensemble des wilayas du pays, a été organisé avant-hier à l'Ecole nationale d'administration d'Alger par le programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association P3A, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, avec la participation des représentants du départements de l'Intérieur, de la délégation de l'UE et plus de 120 chefs de Daïras, a indiqué le P3A dans un communiqué.

Pour ce programme, il a été fait appel à trois experts internationaux de haut niveau pour plus de 100 jours d'expertise et de formation. Ainsi, 245 chefs de daïras ont été formés à «la connaissance des méthodes et des principes de la démocratie participative, à une meilleure gestion de l'information, de la consultation et du dialogue avec les citoyens». La formation a également porté sur la recevabilité sociale, au processus d'élaboration du budget participatif de la collectivité locale ainsi qu'à la méthode de la fiche d'évaluation communautaire qui permet de suivre et d'évaluer un service public. Cette formation était d'une grande importance, de l'avis des expertes formatrices. «Ce programme de formation a offert à tous une inestimable possibilité de traduire dans la réalité, le potentiel de la démocratie participative et à fournir les premiers instruments d'une mise en place efficiente dans les collectivités locales, a-t-on souligné.

«Six sessions de formation réunissant à chaque fois environ 40 participants (chefs de daïras) ont eu lieu dans les wilayas de Djelfa, Oran et Constantine», a-t-on précisé, rappelant que «cette action ponctuelle vient mettre en place les recommandations de plusieurs actions de formation menée sur la même thématique depuis 2017». Ces dernières ont, a-t-on précisé, permis de former 180 cadres de l'administration centrale, des collectivités locales et 225 présidents d'APC. «A l'issue de cet important programme de formation, l'organisation du séminaire de sensibilisation et de restitution centrée sur la thématique de la démocratie participative, ses instruments, ses méthodes et ses notions, s'est imposée comme une halte nécessaire , pour promouvoir cette pratique renforcée du principe de la démocratie représentative et qui permet un dialogue permanent entre les autorités locales et les citoyens», a-t-on ajouté. Ainsi, par ce vaste programme de formation, le P3A et le ministère de l'Intérieur ambitionnait de familiariser les cadres et les élus locaux, avec le concept, et les principes de la démocratie participative, et leur fournir les instruments essentiels pour la concrétisation de cet important concept de gouvernance locale, lequel est consacré par la constitution algérienne depuis février 2016. Ce programme de formation a surtout, a-t-on précisé, permis d'élaborer et de diffuser un «Guide d'Application de la Démocratie locale Participative en Algérie».

**Lilia A.**

Page 03_Mise en page 1 16/12/2022 18:05 Page 1



CORRUPTION AU PARLEMENT EUROPÉEN

# Des aveux et des preuves accablent le Maroc

***L'affaire de corruption par le Maroc qui éclabousse le Parlement européen prend de l'ampleur. Dans les milieux politiques et médiatiques occidentaux, il s'agit d'un scandale qui risque d'avoir de lourdes répercussions politiques. En plus des preuves que détient le parquet de Bruxelles, un des inculpés est passé aux aveux, mettant en cause directement les services de renseignement du Makhzen.***

L'enquête déclenchée par le parquet de Bruxelles sur des tentatives d'influence de la politique européenne par des Etats étrangers via la corruption de membres du Parlement européen, a donné lieu à une quinzaine de perquisitions qui ont permis la découverte d'importantes sommes d'argent en cash. Au moins 1,5 million d'euros ont déjà été récupérés. Plusieurs députés ont été en outre arrêtés, dont la vice-présidente grecque du Parlement européen, Eva Kaili. Le compagnon de celle-ci, Francesco Giorgi, fait partie des personnes inculpées et il vient de tout avouer. Selon le quotidien belge *Le Soir*, il s'agit d'un homme clé du dossier.



Devant la police et les juges, Giorgi a reconnu des faits d'une extrême gravité. Il a avoué avoir fait partie d'une «organisation» qui a été utilisée par le Maroc dans le but d'»intervenir dans les affaires européennes». L'assistant parlementaire au sein du Parlement européen, l'italien Francesco Giorgi, a révélé ce jeudi à la police belge à Bruxelles que le Maroc a engagé les services d'une organisation d'influence pour infiltrer et intervenir dans les affaires européennes. La police belge a engagé cette semaine une série d'enquêtes visant des députés et des membres de l'administration parlementaires impliqués dans des affaires de pots de vin, selon les quotidiens *Le Soir* (Belgique) et *La Repubblica* (Italie). Lors de son audition, Giorgi a cité les noms de deux élus qui auraient également touché de l'argent de la part de l'organisation : l'Italien Andrea Cozzolino et le Belge Marc Tarabella. L'assistant parlementaire a indiqué que le Maroc avait participé à des opérations de corruption via son service de renseignements extérieurs et de contre-espionnage, la Direction générale des études et de la documentation (DGED).

Les enquêteurs ont déniché des documents montrant qu'Andrea Cozzolino et Francesco Giorgi ont été en contact avec deux agents de la DGED, mais également avec l'ambassadeur du Maroc en Pologne, Abderrahim Atmoun. Le quotidien italien *Politico* a révélé mardi qu'un ancien eurodéputé socialiste italien, Antonio Panzeri, était lui aussi accusé d'avoir touché des fonds de la part du Maroc. L'Italie a fait une demande d'extradition de Panzeri qui réside en Belgique.

Les enquêteurs ont découvert que Panzeri utilisait sur son épouse et sa fille, comme intermédiaires pour «le transport des cadeaux» offerts par Abderrahim Atmoun, ambassadeur du Maroc en Pologne. Ces cadeaux ont été offerts entre le 1er janvier 2021 et le 8 décembre 2022, selon la police. Le parquet fédéral n'a pas encore confirmé qu'une enquête visant le Maroc avait été ouverte dans ce dossier. Le juge d'instruction belge Michel Claise a demandé à l'Italie l'extradition de l'épouse et la fille d'Antonio Panzeri pour être entendues sur cette affaire.

Le régime marocain est réputé pour ses méthodes de lobbying en Europe et aux Etats-Unis basés sur la corruption, l'achat des agences en relations publiques et députés ou membres du Congres américain notamment pour mener des attaques contre l'Algérie ou brasser des soutiens à l'occupation du Sahara Occidental.

**Slimane Ould Brahim**

COUPE DU MONDE

# Agacé par les marocains, l'émir du Qatar s'éclipse de la demi-finale

**AGACÉ** par l'attitude des autorités marocaines et le comportement des supporters marocains, l'Emir du Qatar Cheikh Tamim Ben Hamad a décidé de ne pas assister, comme auparavant, au match qui a opposé mercredi soir 14 décembre la France à son homologue marocain dans la tribune officielle aux côtés du président français Emmanuel Macron.

Selon plusieurs médias, l'émir du Qatar était en colère contre les Marocains et le comportement des supporters à Doha.

L'émir se trouvait au stade Al Bayt d'Al Khor mais a préféré suivre la rencontre dans une loge loin des regards en dépit de la présence du président français, invité par la FIFA, venu supporter les tricolores qui ont battu les lions de l'Atlas (2-0) dans la seconde demi-finale. C'est ainsi que les autorités du Qatar ont refoulé six avions marocains leur demandant de rentrer au Maroc compte tenu du fait que les supporters n'avaient pas de carte Haya, homologuée par la FIFA et les billets d'entrée au stade.

Les organisateurs qataris ont constaté aussi le mauvais comportement des supporters marocains dans les rues de Doha notamment au lendemain du match qui a opposé le Maroc au Portugal en 1/4 de finale et ont en ont fait part dans un rapport adressé à l'Emir. Ils ont, des lors, annulé 15 des 30 vols de la Royale Air Maroc.

Dans un communiqué, la RAM a annoncé que «suite aux dernières restrictions imposées par les autorités qatariennes, Royal Air Maroc a le regret d'informer ses clients de l'annulation de leurs vols opérés par Qatar Airways». En outre, le cabinet de l'Emir était également mécontent des propos jugés discourtois et déplacés tenus par l'entraîneur marocain Walid Ragragui, certains officiels marocains et médias, à l'égard du pays organisateur.

**R. N.**

SOMMET USA- AFRIQUE

# Entretiens entre Aïmene Benabderrahmane et John Kerry

**LE PREMIER** ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, s'est entretenu ce jeudi à Washington avec l'envoyé spécial du président des Etats-Unis d'Amérique pour le climat, John Kerry, en marge du Sommet Etats-Unis-Afrique. Les entretiens se sont concentrés sur les défis climatiques, et les voies de promouvoir la coopération internationale pour y faire face à travers le développement des énergies renouvelables et propres. Les deux responsables ont évoqué le plan de l'Algérie pour développer l'exploitation des énergies renouvelables, ainsi que les capacités offertes pour appuyer ce plan à travers le recours à l'expertise américaine et aux technologies de pointe dans ce domaine stratégique. A l'issue des travaux du Forum d'affaires Etats-Unis-Afrique, organisé dans le cadre de la deuxième journée du sommet Etats-Unis-Afrique, le Premier ministre a pris part, mercredi soir, à un dîner au siège de la Maison blanche, offert par le Président américain, M. Joe Biden, en l'honneur des chefs d'Etat et de Gouvernements participant aux travaux du sommet. Présidant la clôture des travaux dudit forum, M. Biden a annoncé, dans son allocution, plusieurs initiatives commerciales et de nouveaux investissements en Afrique, et s'est engagé à renforcer le partenariat. Il a indiqué qu'un accord avait été conclu en vue d'encourager une zone de libre-échange avec "la mobilisation d'un milliard de dollars pour améliorer les moyens de paiement électroniques au cours des cinq prochaines années en Afrique". Il a ajouté que "370 millions USD seront alloués à de nouveaux projets, dont 100 millions USD pour soutenir les projets agricoles, en sus de 10 millions USD pour accompagner les projets des Petites et moyennes entreprises (PME) et fournir de l'eau potable sur le continent africain".

Dans un discours mercredi lors d'une session intitulée "Bâtir un avenir durable: partenariats pour le financement des infrastructures de base en Afrique et la transition énergétique", M. Benabderrahmane avait passé en revue les grandes étapes franchies par l'Algérie dans le domaine des réformes économiques, notamment le financement des infrastructures de base et la transition énergétique.

## COLLOQUE SUR L'IMAM AL MAGHILI

### Des participants reçus par le Président Tebboune

**LE PRÉSIDENT** de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi, des participants au Colloque international sur «l'Imam Mohamed Ben Abdelkrim Al Maghili: Gouvernance, unité et stabilité des sociétés africaines», organisé à Alger les 12 et 13 décembre.

Il s'agit de l'Emir de Kano, Aminu Ado Bayero, du président de Usman Bauchi Foundation, Ibrahim Tahir Bauchi (Nigéria), du Calife de la confrérie Tidjanie de la région de Djenaba (Sénégal), Chiekh Serine Hassen Sik, du président de la Maison du Coran «Meriem Niass», Omar Tidjani, du Sultan d'Agadez, Ibrahim Oumarou (Niger), du président de l'Association de l'Imam Ben Abdelkrim Al Maghili et son petit fils, M. Ibrahim Saidan, du Cheikh Karib Allah Nasser Kabar, chef de la confrérie Kadiria au Nigéria et en Afrique de l'Ouest ainsi que le petit fils de l'Imam Al-Maghili, Abdelkarim Sherif Ali Sherif, président d'Al Maghili Foundation. Dans une déclaration lors de cette rencontre, Cheikh Serine Hassen Sik a exprimé au Président Tebboune ainsi qu'au peuple algérien sa gratitude pour l'accueil chaleureux, relevant que ce n'est point nouveau pour l'Algérie, «terre des chouhada et des héros, terre du million et demi de chahid».

Il a rappelé que «l'Algérie, dont la terre s'est abreuvée du sang des chouhada, ces héros qui ont donné un exemple unique de défense de la religion et de la dignité humaine (...) est la source et l'origine de la confrérie Tidjanie». Pour sa part, Cheikh Karib Allah Nasser Kabar a déclaré : «Au Nigéria, nous nous considérons comme faisant partie de vous (...) notre pensée religieuse provient de l'Algérie (...) et nous devons nous unir». Il a également transmis au président de la République les salutations du président nigérian, Mohammadu Buhari, et celles des chefs de la confrérie Kadiria. L'audience, qui a eu lieu au siège de la Présidence de la République, s'est déroulée en présence du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi et du chargé de mission auprès de la Présidence de la République, M. Hassouni Mohamed.

**M. D.**

Page 04_Mise en page 1 16/12/2022 17:28 Page 1





## DÉDOUBLEMENT DU CHEMIN DE FER DE BÉJAÏA

### Les risques passés sous la loupe

**UNE RÉUNION** de coordination et d'évaluation de l'avancement des travaux du projet de dédoublement et de modernisation de la voie ferrée reliant Béjaïa à Béni Mansour sur 87 Km a été récemment présidée par le secrétaire général de la wilaya.

La rencontre a regroupé les directeurs de l'exécutif de wilaya concernés par cet ouvrage stratégique pour le développement socio-économique de la région dont le transport, les travaux publics, l'énergie, l'hydraulique, le DAL, les domaines, le responsable de l'Agence nationale d'étude et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANSERIF) et le responsable de l'entreprise Cosider en charge de la réalisation de l'ouvrage.

Cette rencontre a porté sur les risques et les contraintes techniques entravant la marche des travaux et les chantiers ainsi que les solutions dégagées pour régler les oppositions des propriétaires terriens dans certains endroits du tracé, entre autres, à Timezrit, Ouzellaguen et Tazmalt et le transfert de divers réseaux dont ceux liés à l'eau potable, l'électricité, le gaz de ville, le téléphone et la voirie.

La question des expropriations est l'un des dossiers qui a toujours été abordé lors de ces rencontres de coordination entre services. Des exposés en rapport aux différents aspects du projet et son avancement ont été présentés par le directeur des transports, le directeur de l'administration générale et la directrice des domaines, chacun en ce que le concerne.

«Le secrétaire général de la wilaya a souligné l'importance que revêt ce projet de manière générale et pour le port de Béjaïa de manière particulière», a souligné la cellule de communication de la wilaya. Il a fait savoir que «la concrétisation de cet ouvrage permettra de parcourir le trajet séparant Béjaïa et la capitale en l'espace de deux heures et demie seulement pour les trains de transport de voyageurs».

Il permettra, ainsi, de mettre en ligne des trains de voyageurs avec une vitesse de 160 Km/heure et 100 Km/heures pour les trains de transport de marchandises.

Pour rappel, le projet verra aussi le réaménagement de plusieurs gares et arrêts tout au long du parcours séparant Béjaïa de Béni Mansour. On compte le réaménagement des arrêts de Laâziv, arrêt de la gare routière de Béjaïa, Oued-Ghir et Takarietz, les gares d'Ouzellaguen, Akbou, Sidi-Aïch, Ilmathen, El-Kseur et Béjaïa. Les gares de Béni Mansour, Tazmalt et l'arrêt d'Allaghan sont aussi concernés par des travaux de modernisation.

**N. Bensalem**

SECTEUR INDUSTRIEL PUBLIC

# UN TAUX DE CROISSANCE SUPÉRIEUR À 8%

*Bonne performance pour le secteur industriel public. Le taux de croissance de ce secteur a dépassé les 8% cette année, alors qu'en 2021 la production industrielle du secteur public a enregistré une croissance de 4,5% en 2021.*

Lors de l'inspection de l'unité de production de radiateurs domestiques de la société Sonaric à Ferdjioua, dans la wilaya de Mila, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a indiqué que le secteur industriel public a enregistré durant l'année en cours un taux de croissance supérieur à 8%. Un taux qui devrait connaître une augmentation, d'autant qu'il devrait atteindre les 15%.

«L'objectif est d'atteindre un taux de croissance entre 10 et 15 % conformément aux directives du président de la République», a précisé le ministre. Rappelons dans ce sens les instructions du président de la République qui avait souligné la nécessité d'augmenter la contribution de l'industrie nationale au PIB de 10 à 15% pour réaliser un véritable décollage du secteur.

Lors de la Conférence nationale sur la relance industrielle, tenue le mois de décembre de l'année passée, le président de la République a affirmé qu «il est possible d'atteindre le taux de 10% au PIB avec des efforts raisonnables, néanmoins si nous voulons opérer une révolution industrielle, il faut atteindre un taux de 15%».

Par ailleurs, Ahmed Zeghdar est revenu sur la qualité des produits algériens. Il a en effet affirmé que les produits algériens comme les radiateurs, les chauffe-bains et les chaudières de Sonaric sont compétitifs et demandés sur les marchés, soulignant dans ce sens la nécessité d'ouvrir des espaces commerciaux permanents, y compris dans des pays étrangers dont la Mauritanie, le Niger et le Sénégal qui sont, a-t-il précisé des marchés prometteurs que les entreprises industrielles algériennes doivent pénétrer. Affirmant que la communauté algérienne résidant dans plusieurs pays du monde demande le produit national, le ministre a insisté sur la nécessité de



respecter les critères et normes de fabrication internationaux. Il a dans cette optique souligné l'accompagnement de l'Etat pour lutter contre la fraude et la compétition déloyale, évoquant le travail de coordination avec le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations et les services des douanes pour créer des laboratoires de contrôle de la qualité au niveau des ports pour garantir la conformité des produits.

Un ensemble d'instructions ont été également données par le ministre, concernant la qualité des produits qui devront répondre aux attentes des clients, à même de garantir la présence et la pérennité sur les marchés.

La nécessité d'augmenter les capacités de production a été aussi soulignée par le ministre, lequel a mis l'accent sur le respect des normes de sécurité, particulièrement le détecteur des émanations de gaz lequel, a insisté le ministre, est obligatoire pour préserver les vies.Pour ce qui est de l'investissement, le premier responsable du secteur de l'Industrie a réitéré la volonté de l'Etat d'accompagner les investisseurs et d'alléger les entraves auxquelles ils font face. Il a révélé que son département recense actuellement plus de 800 projets d'investissement à l'échelle nationale, dont le taux d'avancement des travaux varie entre 70 et 80%.

Zaghdar a en outre appelé les investisseurs à s'efforcer constamment de relever le taux d'intégration, affirmant que l'Algérie est aujourd'hui un pôle avec son dispositif juridique en matière d'investissement, ses potentialités et ses atouts qui ouvrent la voie à la transition vers une véritable industrialisation, une alternative à l'importation et le montage.

**L. A. A.**

PÊCHE ET PRODUITS HALIEUTIQUES

# Création de 500 coopératives dans le secteur

**QUELQUE** 500 coopératives dans les différentes branches du secteur de la pêche et de l'aquaculture ont été créées, a indiqué ce jeudi à Alger, le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Hicham Sofiane Salaouatchi.

Ces coopératives qui visent à mieux organiser le secteur et améliorer la situation socioéconomique de ses professionnels, seront opérationnelles dès la promulgation de leur décret exécutif, a précisé le ministre, lors d'un point de presse animé, à l'issue d'une visite effectuée au pavillon dédié à l'agroalimentaire de la 30e Foire de la production algérienne «FPA 2022» où 17 exposants du secteur de la pêche y participent.

Il a dans ce contexte ajouté que son département continu de promouvoir auprès des professionnels du secteur l'idée de la création de ces groupes professionnels, mettant en avant les avantages de ces coopératives, notamment dans le volet de la réduction du coût des produits ou des services inhérents aux activités de la pêche ou d'aquaculture au profit des membres de la coopérative.

En réponse à une question sur les prix des poissons, M. Salaouatchi a souligné que son département s'emploie à mettre en place un mécanisme de régulation du marché, rappelant l'initiative lancée récemment à Alger, relative à la vente directe, du producteur au consommateur, de la dorade royale à 990 DA et du tilapia rouge à 550 DA. Il a dans ce volet assuré que cette opération ''s'inscrit dans la durée'' et s'était élargie à 15 wilayas avec l'objectif de permettre au citoyen d'acheter ces produits à des prix abordables et d'œuvrer à lever le monopole sur certains produits de la pêche.

Sur un autre registre, le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques s'est félicité de l'augmentation du quota de pêche de l'Algérie du thon rouge, passé à 2.023 tonnes pour la campagne de l'année prochaine, contre 1.617 tonnes cette année. Salaouatchi a estimé que cette augmentation conforte les efforts déployés dans la construction navale et les actions prises dans la promotion de la pêche en haute mer.

Au cours de sa tournée, le ministre s'est longuement entretenu avec les exposants du secteur de la pêche, entre ceux activant dans l'industrie de transformation, la maintenance navale, et la construction de matériel de pêche, les encourageant à ce se regrouper dans des coopératives pour une meilleure visibilité de leurs activités. Le ministre a également assuré aux opérateurs versés dans l'industrie de transformation qu'une réunion sera prochainement organisée «pour mieux réorganiser la filière».

La 30e édition de la Foire de la production algérienne «FPA 2022», se tient du 13 au 24 décembre au palais des expositions Pins-Maritimes, avec la participation de près de 600 entreprises algériennes publiques, privées et start-up, représentant plusieurs secteurs d'activités entre industries militaire, mécanique, manufacturière, électrique, électronique, électroménagère, mécanique, pétrochimique, et agroalimentaire, ainsi que les services, les banques, et le bâtiment et les matériaux de construction, en sus du secteur de l'artisanat.

**Hamid B.**

Page 05_Mise en page 1 16/12/2022 17:07 Page 1



SACCAGE D'UN TRAIN À OUED SMAR

# SEIZE INDIVIDUS ARRÊTÉS

*Seize individus ont été arrêtés, jeudi , par les services de la sûreté de wilaya d'Alger en coordination avec la Gendarmerie nationale, pour avoir saccagé à coup de pierres un train à la gare d'Oued Smar, dans la banlieue d'Alger, causant une panique générale parmi les passagers et des dégâts matériels dans les compartiments, a indiqué ce vendredi 16 décembre un communiqué de la sûreté de wilaya.*



Les services de la sûreté de wilaya d'Alger, représentés par la troisième sûreté urbaine de Joli-Vue, relevant de la circonscription administrative d'El-Harrach, ont procédé à l'arrestation de 16 mis en cause à l'origine de l'attaque perpétrée le 7 décembre dernier pendant lorsque le train du train gare d'Oued Smar, précise le communiqué. Cette opération a été effectuée dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, en coordination avec la brigade de la Gendarmerie nationale d'Oued Smar, a ajouté le communiqué. Les mis en cause sont originaires d'Alger-Centre, âgés entre 15 et 46 ans, et sont connus des services de police et ayant des antécédents judiciaires, selon la même source.

Poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpations, notamment attroupement avec trouble à l'ordre public, destruction de biens de l'Etat par l'utilisation des pierres, en semant la peur et la panique parmi les citoyens, les mis en cause ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes, et ce après parachèvement de toutes les procédures judiciaires en vigueur, a conclu le communiqué.

Il convient de rappeler que l'incident du train d'Oued Smar a causé des blessures à deux agents de la Société nationale de transports ferroviaire (SNTF). Cet incident a eu lieu suite au derby qui a opposé les deux clubs algérois, l'USMA et le CRB le mercredi 7 décembre pour le compte de la 13e journée du championnat d'Algérie de football.

Dans un communiqué publié sur sa page Facebook, la SNTF avait annoncé qu'un grand nombre de personnes ont saccagé un train déplorant des dégâts matériels et financiers et des blessés parmi les passagers.

La Société avait fermement dénoncé cet « acte barbare », précisant que cette attaque a eu un impact négatif sur la régularité du trafic ferroviaire ainsi que sur la qualité des services offerts aux passagers. La SNTF avait fait savoir que «les enregistrements des caméras de surveillance seront remises aux services de sécurité, et ce afin de poursuivre en justice et sanctionner tous les acteurs de cette agression brutale, conformément aux lois de la République». Ces preuves ont permis aux services de la sûreté de la wilaya d'Alger d'appréhender les auteurs de cet incident.

Du côté des passagers, un témoin avait, au cours de l'attaque, contacté une chaîne de télévision, décrivant la panique vécue par les voyageurs qui couraient dans tous les sens.

Il avait précisé qu'une vieille dame, prise de panique, s'était évanouie dans le train lors de cette attaque et que des blessés ont été enregistrés du côté des voyageurs.

**Samia Acher**

50 MÉDICAMENTS INTROUVABLES DANS LES PHARMACIES

# Les éclaircissements de Belambri

**CINQUANTE** médicaments sont introuvables dans les officines. C'est ce qu'a déclaré Messaoud Belambri, président du Syndicat national des pharmaciens d'officine, expliquant que cette situation de tension est liée aux textes juridiques, incompatibles avec le marché des médicaments. Le manque de médicaments fait encore parler de lui, et ce en dépit des déclarations des responsables des secteurs de la santé et de l'industrie pharmaceutique. Récemment, M. Aoun avait proposé de mettre un terme au monopole exercé en matière d'approvisionnement en insuline, mais l'insuline n'est pas en manque, contrairement aux autres médicaments qui restent toujours sous tension. Il a fallu trouver des solutions rapides pour remédier, définitivement, à cette situation qui se répète, pénalisant les malades dont la vie dépend d'un médicament précis.

Pour leur part, les spécialistes ne cessent de tirer la sonnette d'alarme suite au phénomène de la pénurie de médicaments. Le président du Syndicat national des pharmaciens d'officine, Messaoud Belambri, a fait savoir, lors de son intervention à la radio de Sétif, qu'une cinquantaine de médicaments étaient introuvables dans les officines, exprimant son regret de voir le marché algérien de médicaments toujours non réglementé, et ce malgré les efforts juridiques, les inspections, les contrôles et les notifications effectués. Expliquant les raisons de la pénurie de médicaments à laquelle l'Algérie est confrontée, le premier responsable du SNAPO a précisé que cette situation a pour origine plusieurs facteurs internes et externes. «Le marché international enregistre une pénurie de médicaments, tels que le paracétamol et l'amoxicilline, à cause du manque de matières premières, de leurs prix élevés et du fait que les pays producteurs de matières premières donnent la priorité à leur marché intérieur «, a-t-il déclaré. Il a ajouté que « la rareté des médicaments au niveau local était liée à certains textes juridiques qui sont incompatibles avec le marché et le comportement de certains distributeurs, lesquels se sont transformés en grands grossistes et fournisseurs d'autres distributeurs, ce qui a causé une perturbation importante dans la distribution des médicaments «.

Face à cette situation qui s'aggrave de plus en plus, M. Belambri interpelle les autorités concernées afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à ce problème récurrent, et ce en revoyant les prix de certains médicaments pour assurer leur disponibilité et la poursuite de leur fabrication sur le marché. Pour conclure, le président du SNAPO s'est interrogé sur le fait que certains médicaments retirés pourtant du marché sont toujours prescrits par les médecins, et ce à cause d'un manque de coordination et communication. Pour rappel, concernant la situation du secteur public, le SNAPO regrettait l'existence de ruptures de stock «assez récurrentes» au niveau des hôpitaux pour certaines pathologies, notamment les cancers. «Nous espérons que des mesures seront prises rapidement et dans l'urgence, car au niveau des hôpitaux, ce sont toujours des services spécialisés pour des malades qui souffrent et qui nécessitent le plus souvent des traitements spécifiques», a-t-il souligné.

**Samia A.**

| HORAIRES DES PRIÈRES | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
|---|---|---|---|---|---|
| ANNABA | 06:04 | 12:26 | 14:57 | 17:18 | 18:44 |
| CONSTANTINE | 06:09 | 12:32 | 15:04 | 17:26 | 18:50 |
| ALGER | 06:22 | 12:44 | 15:16 | 17:37 | 19:02 |
| OUARGLA | 06:15 | 12:39 | 15:13 | 17:34 | 18:58 |
| CHLEF | 06:29 | 12:51 | 15:25 | 17:46 | 19:10 |
| MOSTAGANEM | 06:33 | 12:56 | 15:31 | 17:52 | 19:16 |
| ORAN | 06:36 | 12:59 | 15:34 | 17:55 | 19:19 |

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7468 – SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

| | Maximales | Minimales |
|---|---|---|
| Alger | 20° | 11° |
| Oran | 19° | 11° |
| Constantine | 18° | 6° |
| Ouargla | 27° | 18° |

TIZI OUZOU

# DÉBAT AUTOUR DE LA MUSICOTHÉRAPIE



*La musique peut-elle constituer un remède contre certaines maladies mentales ? «La réponse est oui», a estimé le Dr Mouloud Ounnoughène, neurochirurgien à l'issue d'une conférence qu'il a animée, jeudi dernier, dans l'espace du Petit Théâtre de la maison de la Culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou. Une conférence ayant pour thème «La musique autrement, de la note à la thérapie».*

Le conférencier s'est d'abord penché sur le volet historique de la thérapie musicale, avant d'expliquer scientifiquement le fonctionnement du cerveau humain dont l'exploration de tous les éléments fonctionnels jouant un rôle déterminant dans la conduite de l'homme est encore loin de révéler tous ses secrets.

Sur le volet historique, le Dr Mouloud Ounnoughène a souligné que dans la Grèce antique, les scientifiques et intellectuels avaient des convictions quant aux vertus thérapeutiques de la musique. Plus tard, avec l'avènement islamique, des savants musulmans ont aussi mené des travaux de recherche sur la vertu thérapeutique de la musique dans les cas de maladie mentale.

Al Farabi (872-950), qui était théoricien et interprète de musique, a mis en évidence, dans son ouvrage le Grand Livre de la musique, les bienfaits de la musique sur le mental.

Le savant persan Hinadou (954-1019), poète et médecin, a plaidé pour que la musique fasse partie de la formation du médecin, au même titre que les mathématiques, l'astronomie et la physique. Ibn Sina (980-1037) et Dazi (868-921), pour ne citer que ces savants dans le monde musulman, ont su mettre en corrélation intime l'écoute de la musique par le patient et son traitement.

Le Dr Mouloud Ounnoughène a aussi affirmé qu'un fœtus de cinq mois, c'est-à-dire quand l'enfant est encore dans le ventre de sa mère, peut ressentir une émotion par le biais musical. Le conférencier, grand adepte de piano, selon Youcef Merahi, participant à ce rendez-vous en tant que modérateur, a écrit dans sa brochure que «Platon à El Farabi, en passant par Al Urmawi, la musique a longtemps été utilisée à des fins thérapeutiques. Que ce soient les modes musicaux de la Grèce antique, les maqâms, les noubas ou encore les autres suites mélodiques, tous font sourdre un état d'âme.

La musique est douée d'une puissance immanente et présente une compétence cognitive qui mobilise plusieurs régions de notre cerveau. Cet art est susceptible de «remodeler» notre cortex en modifiant ses connexions nerveuses (neuroplasticité). La musique est un appoint intéressant qui accompagne, entre autres, l'orthophoniste dans la rééducation d'un trouble de langage après un AVC (accident cardiovasculaire). C'est un adjuvant intéressant dans le protocole de soins de l'Alzheimer. Cet art se révèle être également d'une aide appréciable chez l'enfant autiste. Ecouter de la musique ou, mieux encore, jouer régulièrement d'un instrument de musique ou pratiquer une activité impliquant le chant est fort intéressant pour notre santé mentale «.

A la question de savoir si l'histoire a retenu que certaines personnalités évoluant dans le monde musical ont sombré dans la folie, le Dr Mouloud Ounnoughène a reconnu qu'il arrive que même les gens de la musique subissent une dépression nerveuse. «Toutefois, leur mal ne dure pas «, a-t-il indiqué.

A la question de savoir si un tel thème peut faire l'objet d'un colloque national ou même international, le conférencier a répondu qu'il serait très heureux d'y participer. C'est Mme Nabila Goumeziane, en sa qualité de directrice de la culture et des arts, qui a fait savoir, en aparté au Jeune Indépendant, que ses services sont déjà à pied d'œuvre dans la préparation de ce rendez-vous scientifique.

«Le colloque sera national mais la date exacte de sa tenue n'est pas encore fixée», a indiqué la première responsable de la direction de la culture et des arts de la wilaya de Tizi Ouzou.

**De notre bureau,**
**Saïd Tissegouine**

MEDEA

# Clôture du Festival international de calligraphie arabe

**LA CLÔTURE** du Festival culturel international de calligraphie arabe organisé du 12au 15 décembre à la maison de la culture Hassan El Hassani de Médéa, a été marquée par une cérémonie de remise des prix sanctionnant les meilleures œuvres artistiques dans les styles calligraphiques moderne et classique, cérémonie qui a eu lieu en présence du wali, des responsables du secteur de la culture et des arts, des invités et d'un public nombreux.

C'est à l'artiste d'origine syrienne Radjab Naamane qu'est revenu le 1er prix de calligraphie arabe récompensant la meilleure œuvre esthétique dans le style classique, alors que le 2è prix dans le même style a été accordé au jeune artiste algérien (Médéa) Djame Eddine Karabernou, le 3è prix à l'artiste turque d'origine iranienne Meriem Nourousi. Cependant, le jury n'a pas décerné de 1er prix dans le style calligraphique moderne, alors que le 2è prix ex-aequo a été attribué aux 2 artistes algériens Daoudi Abdelkader et Aïssa Boudouda.

Le jury a également accordé des prix d'encouragement aux autres artistes ayant pris part au Festival qui a vu la participation de 35 artistes algériens et plus d'une dizaine d'artistes à la renommée avérée venus de pays arabes et musulmans, permettant au public intéressé d'apprécier la richesse et la variété de ce patrimoine à travers 96 œuvres exposées, représentant les différents styles calligraphiques arabes.

Outre l'intérêt du Festival, qui a inclus des ateliers d'initiation à l'art calligraphique encadrés par des artistes locaux et étrangers, il a également offert l'opportunité aux participants d'échanger leurs expériences et de discuter des possibilités de faire évoluer les nombreux styles de cet art particulier qui est inscrit au patrimoine immatériel universel.

Les œuvres exposées donnent une idée sur la richesse de la calligraphie arabe, à travers les différents styles, dont thoulouth, Naskh, diwani, entre autres, exprimant aussi l'importante participation d'artistes venus des pays arabes et des pays non arabes, selon M. Kemezli, artiste calligraphe de Médéa.

Ce qui est rappelé dans les différentes interventions des spécialistes et universitaires selon lesquels, l'art calligraphique a ses règles et ses styles. Il est présent à travers les œuvres manuscrites et sur les tableaux et sur de nombreux supports tels que carreaux de céramiques, métaux et tissus... Le Festival est une occasion d'enrichissement de la culture nationale par l'apport des autres cultures arabes et islamiques, car la calligraphie arabe a toujours été un facteur de rapprochement entre les peuples depuis la révélation du Coran, a indiqué le wali dans une allocution prononcée à la clôture de l'événement.

Désormais, le Festival culturel international de calligraphie arabe est institué officiellement par le ministère de la culture et des arts, à partir de la prochaine édition dans la wilaya de Médéa, a-t-on annoncé, compte tenu à l'important nombre d'artistes et aux prix remportés par ses artistes.

**Nabil B.**